

**Pratiques comptables des PME à la lumière de la relation Banque-
PME : une pression favorable à la production d'informations
comptables de qualité**

**SMEs accounting practices in the light of the Bank-SME
relationship: a pressure to produce quality accounting
information**

NGASSA Martin
Enseignant Chercheur
Département de Finance-Comptabilité
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion
Université de Yaoundé 2 Soa, Cameroun

Date de soumission : 23/04/2025

Date d'acceptation : 11/06/2025

Pour citer cet article :

NGASSA. M. (2025) « Pratiques comptables des PME à la lumière de la relation Banque-PME : une pression favorable à la production d'informations comptables de qualité », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 6 : Numéro 6 » pp : 461- 483.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Dans l'optique de mettre en évidence l'effet possible de la production des données comptables sur la décision d'octroi de crédit par les banques, cet article émet l'hypothèse selon laquelle la production des données comptables par les PME influence la décision d'octroi de crédit par les banques. Outre la revue de la littérature, la vérification de cette hypothèse a nécessité que nous adoptions une démarche mixte à dominante quantitative. Un questionnaire a donc été administré aux PME camerounaises, tandis que des entretiens ouverts ont été effectués auprès des banques. Au terme des analyses d'équations structurelles réalisées avec le logiciel SmartPLS, il ressort principalement que la production des données comptables par les PME influence négativement la décision d'octroi de crédit par les banques. Notons que cette influence négative subit l'influence notoire des variables de contingence structurelle comparativement aux variables de contingence comportementale. De plus, enquêtes exploratoires auprès des banques révèlent que l'information hard (états financiers produits par les PME) ne fait pas partie des priorités des établissements bancaires lors de l'étude d'un dossier de crédit ; contrairement à l'information soft (moralité des emprunteurs) qui compte parmi les aspects profondément investigués par les banquiers.

Mots clés : Données comptables ; crédit bancaire ; information hard ; information soft ; PME.

Abstract

In view to highlight the possible effect of the production of accounting data on the decision by banks to grant credit, this article puts forward the hypothesis that the production of accounting data by SMEs influences the decision by banks to grant credit. In addition to the literature review, testing this hypothesis required us to adopt a mixed, predominantly quantitative approach. A questionnaire was therefore administered to Cameroonian SMEs, while open interviews were conducted with banks. At the end of the structural equation analyses carried out with SmartPLS, the main finding was that the production of accounting data by SMEs had a negative influence on the banks' decision to grant credit. It is worth mentioning that this negative influence is significantly influenced by structural contingency variables as compared to behavioral contingency variables. In addition, exploratory surveys of banks reveal that hard information (financial statements produced by SMEs) is not one of the priorities of banking establishments when examining a loan application, unlike soft information (borrowers' morality), which is one of the aspects most thoroughly investigated by bankers.

Key words: Accounting data; bank credit; hard information; soft information; SMEs.

Introduction

La période contemporaine, avec les exigences de la compétitivité et de la mondialisation des affaires, a intensifié les enjeux de l'information financière. Le chef et le comptable d'entreprises sont fréquemment conduits à opérer des choix comptables à différents niveaux : choix de principes comptables, choix de cadre comptable de référence, choix de politiques comptables, de méthodes comptables et de modes de comptabilisation. Ces différents choix respectent des règles et des normes précises.

Ces dernières présentent quelques faiblesses qui laissent libre cours aux interprétations des praticiens. Ces différents arbitrages doivent se faire, avec beaucoup de dextérité acquise par l'instruction et/ou par l'expérience. L'information comptable paraît de ce fait comme une science sujette à des règles précises dont la maîtrise nécessite de longues années d'apprentissage. Le comptable est ainsi une personne instruite à la science des comptes (Leautey et Guilbault, 1889, cités par Degos, 2000) au même titre que le scribe comptable mésopotamien du quatrième siècle avant notre ère. Il peut, selon la taille de l'entreprise et la complexification du système de données comptables, produire seul les données comptables ou intervenir à différents niveaux de leur production. Il porte des noms correspondants à la tâche qu'il accomplit.

Aussi par rapport à la structure actuelle de la profession comptable, il opère au sein de l'entreprise et lui est liée par un contrat. Il est de ce fait un comptable salarié et est différemment appelé : Chef comptable, comptable teneur de livres (caisse, banque, fournisseurs, clients, salaire etc.), contrôleur de gestion, directeur financier, auditeur interne. Il peut, indifféremment, être titulaire d'un DEUG, d'un DEUP, d'un BTS, d'un DUT, d'un BP, d'un BEP, d'un CAP ou être un autodidacte. C'est le préparateur des données comptables pour éventuellement le commissaire au compte et pour l'expert-comptable qui sont des comptables indépendants prestataires de crédibilité. Pour Colasse, (2003, P. 417). « Tous ces comptables sont garants de l'intégrité de la comptabilité et des documents comptables ». Chacun d'entre eux met en œuvre des données comptables particulières. Le comptable est, selon le contrat qui le lie aux propriétaires, la caution de la bonne gestion du dirigeant. Il occupe une place originale. Dans la relation principal/agent il joue un rôle de médiateur.

Bien que les grands principes qui encadrent les informations comptables soient à peu de choses près les mêmes dans tous les pays, ils sont souvent, à la même époque, interprétés et mis en œuvre de façon différente d'un pays à l'autre.

Partant de la théorie d'agence, certaines recherches ont été menées dans le sens de l'utilité contractuelle des chiffres comptables. Les chercheurs ont apporté la preuve de la présence des clauses comptables « covenants » dans les contrats de prêt. Ces clauses sont de nature à protéger le créancier contre les éventuels risques de défaillance du débiteur. Smith et Warner (1979) ont examiné empiriquement la réalité des contrats de prêts d'un point de vue comptable. Ces auteurs ont classé les clauses restrictives en quatre catégories : clauses d'investissement, clauses de dividendes, clauses de financement et clauses de contrôle des activités des dirigeants. Pour Bilodeau J. et al, (2009), ces clauses servent de mécanisme de gouvernance entre prêteurs et emprunteurs. Ils montrent que les informations comptables jouent un rôle indéniable dans les emprunts obligataires, que le nombre de contraintes varie d'un contrat à l'autre. Aussi, qu'elles sont utilisées pour protéger les intérêts des créanciers et peuvent servir de substitut à certains paramètres du prêt.

Ainsi pense Watts et Zimmerman, (1986) : « l'usage généralisé et continue des données comptables dans les accords de prêt est un témoignage de l'utilité de l'information comptable dans la réduction des problèmes d'asymétrie de l'information ». Pour Jensen et Meckling, (1976), Smith et Warner, (1976), les clauses comptables réduisent les coûts d'agence de la dette (...). En outre, (Christensen et Nikoleav, 2009, 2010) affirment que l'usage des informations comptables dans les contrats de prêt affecte l'offre de financement de la dette et l'effet est dû à l'utilisation des clauses de rentabilité.

Un autre courant soutient l'inutilité des données comptable sur marché de crédit. Ainsi, Myers (1977) invoque l'argument de la manipulation comme un élément dissuadant le recours aux informations comptables dans les contrats de prêt. Ces informations sont de piètres indicateurs de performance de la firme (Smith et Watts, 1992, Gaver J. et Gaver K., 1993) puisqu'ils sont à l'origine des fraudes qui permettent de respecter les conditions financières imposées par les institutions de crédit (Sweeney, 1994 ; DeFond et Jiambalvo ,1994). Dans le même ordre d'idées, Stolowy et Breton (2003), pensent qu'on peut réduire le prix des capitaux (fonds propres et dettes) en appliquant une politique de lissage des résultats qui permet d'afficher un niveau de risque de l'entreprise plus faible.

Certains travaux sur la PME africaine remettent en cause dans une certaine mesure, l'hypothèse d'utilité des informations comptables. C'est le cas d'Amadou Lamine Dia (1991), qui pense que le management en général et les données comptables en particulier sont inadaptés aux réalités africaines. Le système comptable OHADA par exemple est selon Alexis Ngantchou (2008) une réconciliation des modèles « européen continental » et « anglo-saxon ». Or ces

modèles sont adaptés aux besoins et exigences propres au contexte occidental. Kamdem (2004), Marchesnay (1997) et Hernandez (1997), observent une faible utilisation des outils de gestion pour dans des raisons culturelles et institutionnelles. Les dirigeants des PME accordent plus d'attention à leur intuition qu'à une analyse formelle pour leur prise de décision.

Ngantchou A. (2005) montre l'influence du profil éthique du dirigeant sur le contenu informatif des nombres comptables des PME camerounaises candidates au financement bancaire. Il conclut que la qualité de la fiabilité de ceux-ci est garantie par le profil-éthique du dirigeant. Les PME non rationnées sur le marché du crédit ont un niveau de développement moral relativement élevé. Or des études (Joseph A., 1998 ; Nguena 2013 et le rapport Doing Business de 2012) ont montré que beaucoup de PME africaines souffrent des difficultés d'accès au financement bancaire. On ne peut donc exclure l'hypothèse selon laquelle le profil éthique du dirigeant serait l'une des nombreuses causes du rejet du financement externe. Ce qui signifie que dans la plupart des cas de rationnement de crédit, les dirigeants sont de mauvaise moralité et comme annoncé par A. Ngantchou, les données comptables qu'ils présentent seront par la même occasion de mauvaise qualité. Dans ce cas, l'analyse de la moralité suffirait d'évaluer le contenu informatif des chiffres comptables sans toutefois y avoir recours. On s'entend moins au recours de ceux-ci dans les contrats de prêt.

Pour la plupart des travaux présentés dans le cadre théorique ci-dessus, ils ont été menés dans le cadre de la grande entreprise où les investisseurs et les créanciers ont une meilleure visibilité sur le fonctionnement de l'entreprise à travers la publication informations financières sur le marché financier. Très peu d'études ont été menées en contexte PME dans ce sens. Surtout qu'il s'agit d'un contexte caractérisé par l'inadéquation du système comptable aux besoins des producteurs des chiffres comptables, des résistances culturelles et institutionnelles face aux outils de gestion dits modernes, des systèmes d'informations peut complexe, une asymétrie accrue de l'information comptable et l'opportunisme du dirigeant battant son plein. Une interrogation se pose sur le pouvoir réel des données comptables sur le marché de crédit Camerounais en matière de prise de décision et de gestion de conflits d'intérêt entre les parties au contrat.

Sans doute, la situation d'asymétrie d'information dans laquelle s'inscrit la relation banque-PME, explique largement le comportement des banques. Partant d'un échantillon de 87 PME Camerounaises, Wamba (2002) opère une analyse économétrique dans le but d'apprécier l'incidence des facteurs à l'origine de l'asymétrie d'information sur la valeur de ces PME. En retenant en particulier la structure financière comme indicateur du type de PME, l'analyse

conduit à la conclusion selon laquelle la valeur de la PME Camerounaise dépend plus de la rentabilité économique de ses actifs que de son niveau d'endettement. Ce même auteur suggère l'accélération de la dynamique d'intégration régionale, le développement des infrastructures ou la révision des mesures fiscales en faveur des PME ; la création de sociétés de capital-risque ou la mise en place effective d'un marché financier organisé constituent pur Essomba (2004), l'issue salutaire au problème de financement des PME au Cameroun. Essomba et Um (2002) quant à eux suggèrent la prise en compte du comportement d'intermédiation bancaire comme centre d'intérêt à l'analyse du problème de financement de la PME au Cameroun.

L'étude de Ndjanyou (2008) peut être considérée comme une rupture dans la mesure où l'auteur souligne du côté de l'offre de crédit le caractère inadéquat des modèles anachroniques d'appréciation du risque tandis que du côté de la demande, les PME Camerounaises ne véhiculeraient pas toujours une réputation positive en matière de production et de communication des états financiers. Cette conclusion relative au comportement des PME en matière d'information financière et comptable est déjà présente dans l'étude de Brenner et al. (1990), qui soulignent la pratique de comptabilité créative ou d'habillage de comptes par de nombreuses PME Camerounaises.

La première question qui émerge est dans ces conditions celle de savoir si les données comptables des PME peuvent-elles favoriser leur accès au financement ? Ngantchou (2010) fait constater qu'au plan de l'analyse théorique, la question de la qualité des nombres comptables à un moment donné s'inscrit dans un débat épistémologique qui oblige à interroger le cadre conceptuel comptable lui-même. Ce qui nous permet de formuler une autre question relative à la qualité des normes comptables en vigueur : La latitude offerte par les normes comptables est-elle susceptible de garantir la production de l'information comptable compatible aux exigences et aux attentes des banques ?

Face à ces questions, **l'objet de cet article est d'évaluer les données comptables dans le cas spécifique de la relation banque-PME en contexte camerounais.** Pour ce faire, après avoir effectué une revue littéraire sur la relation banque-PME à la lumière de la production des données comptables de qualité (1), nous présentons le cadre méthodologique (2) qui nous a permis d'aboutir aux résultats de ce papier (3). Ces résultats sont par la suite discutés à la lumière de la littérature et du contexte de l'étude (4).

1. Revue de la littérature

Ainsi que l'affirment Crozier et Fiedberg (1977), l'individu « est conduit à développer des stratégies, soit dans une optique offensive, en saisissant des opportunités lui permettant

d'améliorer sa situation, soit de façon défensive, en maintenant ou en élargissant sa marge de liberté et par conséquent sa capacité à agir ». Le salarié, par exemple, désire constamment améliorer son rapport rémunération - effort. Le dirigeant, dans le cadre d'une entreprise managériale est l'agent des actionnaires. Il est susceptible d'avoir les mêmes comportements. Ces comportements sont autrement repris par Hirigoyen, (2013) lorsqu'ils citaient les modèles REMM et PAM, deux modèles complémentaires de la rationalité et des motivations humaines élaborés par Jensen et Meckling en 1994. Pour bâtir leurs modèles les auteurs se fondent sur des postulats dont voici un résumé :

- tout individu est un évaluateur. Il est susceptible de faire des choix et des substitutions sachant que ses préférences sont transitives ;
- les demandes des individus sont illimitées ;
- tout individu est maximisateur ;
- les individus sont ingénieux, créatifs et évolutifs ;
- l'altruisme n'est pas opposé à l'intérêt personnel.

Ces postulats montrent que l'espèce humaine, de même que le dirigeant d'une entreprise, est toujours intéressée et que derrière ses choix il y a toujours un but. Celui-ci peut être son enracinement, son prestige, la construction d'un empire, ou la rémunération. Il peut, à l'opposé des schémas classiques que nous connaissons, par peur, ou pour soigner son capital crédit, œuvrer dans l'intérêt de l'actionnaire.

L'une des thématiques récurrentes en matière de normalisation comptable est celle de la différenciation. À l'origine, l'hétérogénéité du SICF vue sous l'angle du degré de complexité a fait l'objet d'une attention particulière sur le courant de la théorie comptable positive¹ (Watts et Zimmerman, 1978). Peu à peu, les auteurs se sont éloignés de cette théorie pour se pencher au fil de temps sur le courant de la théorie de contingence (Chapellier, 1994 ; Lacombe-Saboly, 1994 ; Lavigne, 1999). Autant subjective qu'objective, cette théorie a démontré que les choix comptables sont expliqués par des facteurs de contingence structurelle et comportementale des acteurs.

Les intermédiaires financiers ont besoin d'informations sur les emprunteurs potentiels. Ce n'est que sur la base d'informations jugées suffisantes que les établissements financiers peuvent prendre des décisions efficaces sur le financement ou non des projets d'investissement (Baas

¹ Cette théorie a pour fondement la théorie de l'agence et la théorie économique de la réglementation. Selon la définition énoncée par Jensen (1976), l'objectif de cette théorie est d'expliquer pourquoi la comptabilité est ce qu'elle est, pourquoi les comptables font ce qu'ils font et quels effets ces phénomènes ont sur les gens et sur l'allocation des ressources.

T. et Schrooten M., 2005). Néanmoins, les informations fiables sur les entreprises sont difficilement accessibles par le grand public. Il est donc de l'intérêt des praticiens comptables de s'aligner aux normes comptables dans leurs pratiques quotidiennes.

1.1. Pratiques comptables des PME à l'épreuve de la normalisation comptable

La normalisation est un processus dynamique. Elle évolue avec l'environnement national, continental, et mondial des sociétés. C'est une émanation de la puissance économique de chaque État, de chaque groupe d'États ou d'organisations professionnelles.² « Normaliser c'est établir des règles communes afin d'harmoniser et d'améliorer les données comptables » (Lassègne, 1998).

La normalisation internationale désigne au sens large, un référentiel comptable dont le champ d'application couvre l'espace territorial de plusieurs États à l'intérieur d'un même continent ou dans plusieurs continents. Qu'elle soit nationale, continentale ou mondiale, la normalisation comptable consiste à adopter des principes, des règles, des lois, des formulations, des procédures, des méthodes, des modèles et des présentations à respecter dans l'enregistrement et le traitement comptable des opérations, dans la confection et la présentation des documents comptables et financiers de synthèse (Feudjo, 2010). La normalisation comptable a donc un rôle à jouer dans la production des données comptables de qualité.

1.2. La relation banque-PME à la lumière de la production des données comptables

Il n'est pas exagéré de dire que les PME constituent le vivier aussi bien des économies développées que des économies inscrites dans une perspective de développement. Mais malgré ce rôle qui leur est reconnu par le pan de littérature et qui a fait de cette catégorie une population cible, le problème de leur financement continue à se poser avec acuité. Aussi, Boame I. et al. (2014) le développement des activités de cette catégorie d'entreprise est fortement affecté par des données comptables dérisoires. La performance et l'attractivité des PME peuvent ainsi être déterminées par l'adoption et la mise en œuvre de *bonnes* données comptables.

Malgré quelques efforts consentis par le gouvernement (avec la création de la banque des petites et moyennes entreprises), le développement des activités des PME est toujours limité du fait de l'accès au financement. Face à cette situation, il serait logique de penser avec Aremu et Adeyemi (2011) que le financement des petites et moyennes entreprises a atteint la dimension de l'inaccessibilité. Les obstacles au financement des PME n'ont pas été surmontés à cause de leur incapacité à produire et à utiliser des informations comptables de qualité (Richard,

² Dans le système de l'Europe continentale, la normalisation des données comptables relève de la puissance de l'Etat. Tandis que dans le système anglo-saxon, elle relève de la puissance des organisations professionnelles.

McMahon et Holmes, 1991). Face à une mauvaise qualité, ou à l'absence d'information comptable de qualité, un management financier de haute facture est immédiatement remis en cause. Aussi, comme le soulignent si bien Ohachosim C. I. et al. (2013) lorsque la gestion financière est jugée inadéquate, il sera difficile pour toute petite entreprise de générer des fonds supplémentaires nécessaires pour la diversification ou l'expansion de l'activité.

Ainsi, il est important et crucial pour nos PME de recruter des comptables dotés de compétences spécifiques et de connaissances du monde des affaires, afin de produire des données comptables fiables (Huyghebaert et Gucht, 2004). Cependant, la réalité est toute autre. Plusieurs facteurs visibles et palpables continuent à impacter La production des données comptables des petites et moyennes entreprises et par conséquent, leurs performances et attractivité. Lorsqu'ils existent, les recrutements des comptables se font par affinité ou par appartenance familiale. On constate le manque de formation adéquate de la part de ces comptables, l'inaptitude à opérer la scission entre les dépenses de l'entreprise de celles des propriétaires. L'absence de documentation pour enregistrement comptable des ventes, le non-respect des principes comptables fondamentaux et une extrême négligence. La conséquence est généralement le durcissement des exigences des banques lors de la décision d'octroyer un crédit.

C'est fort de ce constat et de la littérature qui le précède, que nous émettons la première hypothèse suivante : *la production des données comptables influence la décision d'octroi de crédit par les banques*. La vérification de cette hypothèse nécessite que nous mettions sur pied une démarche qui sied avec les objectifs mentionnés dans l'introduction de cet article.

2. Rappels méthodologiques

2.1.La PME comme champ d'investigation des pratiques comptables

Pour la définition de la PME et par là sa distinction avec la GE, nous nous sommes inspirés de la loi N°2015/010 du 16 juillet 2015 modifiant et complétant certaines dispositions de la N°2010/001 du 13 avril 2010 portant promotion des Petites et Moyennes Entreprises au Cameroun. Les dispositions de cette loi sont résumées et complétées dans le tableau ci-dessous pour une distinction claire entre PME et GE :

Tableau 1 : Distinction entre les différentes catégories d'entreprises selon la taille

Catégorisation		Critères de catégorisation	
		Effectif du personnel	Tranche du chiffre d'affaires
Petite et Moyenne Entreprise	TPE	Au plus 5 personnes	Au plus 15 000 000 Fcfa
	PE	Entre 6 et 20 personnes	15 000 000 – 250 000 000 Fcfa
	ME	Entre 21 et 100 personnes	250 000 000 – 3 000 000 000 Fcfa
Grande Entreprise		Plus de 100 personnes	Plus de 3 000 000 000 Fcfa

Source : Inspiré et enrichis d'une synthèse des Lois 2010/001 et 2015/010 MINPMEESA

Rappelons que la catégorisation de la grande entreprise telle que présentée dans le tableau ci-dessus n'est pas absolue. Une entreprise demeurera dans cette catégorie bien que l'effectif de son personnel soit inférieur au seuil, mais son chiffre d'affaires bien au-delà de la borne prédéfinie. Par mesure prudentielle, nous retiendrons le chiffre d'affaires comme critère dominant pour la catégorisation des entreprises de notre échantillon.

Pour la constitution de notre échantillon définitif, nous avons privilégié aussi bien les critères de la taille que du secteur d'activité. Ainsi, il apparaît que notre échantillon est constitué de deux groupes ou quotas qui s'imbriquent mutuellement. Le premier groupe est celui du secteur d'activité et le second est celui de la taille. Nous avons donc retenu l'échantillonnage empirique par quotas. Le tableau ci-dessous résume le processus d'administration des questionnaires, processus qui a permis d'aboutir à la constitution de notre échantillon définitif :

Tableau 2 : Échantillon définitif des entreprises selon la taille et le secteur d'activité

Échantillon définitif de la recherche		Répartition des entreprises par taille						Taux de réponse
		ME	PE	TPE	Administrés	Retournés	Exploitable	
Secteurs d'activités	Industrielles	5	14	56	75	72	72	96,00 %
	Commerciales	17	52	206	275	275	228	82,91 %
	Services	9	29	112	150	150	131	87,33 %
	Administrés	31	95	374	500			
	Retournés	31	95	371		497		
	Exploitable	31	91	309			431	
Taux de réponse³		100	95,79	82,62				86,20 %

Source : Notre réflexion

La constitution de l'échantillon s'est faite progressivement sur une période relativement longue. En effet, nous escomptions constituer un échantillon de 500 entreprises réparties selon la taille et le secteur d'activité. Sur la base du secteur d'activité, nous avons enregistré des taux de réponse de 96,22 % ; 82,91 % et 87,33 % respectivement pour les secteurs industriel, commercial et de service. En fonction de la taille, les taux de réponses ont été de 100,00 % ; 95,79 % et 82,62 % respectivement pour les ME, les PE et les TPE. Dans l'ensemble, nous enregistrons un taux de réponse général de 86,20 %. Rappelons que les effectifs induits par ces pourcentages reflètent au mieux la réalité du tissu économique camerounais. Une réalité qui prône la domination des TPE sur les PE et des PE sur les ME. Tout comme les entreprises

³ Taux de réponse = (Questionnaires Exploitable / Questionnaires administrés) x 100

commerciales sont dominantes et suivies par les entreprises de services et enfin les entreprises industrielles.

Ce taux de réponse élevé et globalement satisfaisant est le fruit du concours conjoint de plusieurs facteurs. Notamment les autorisations d'enquête. Aussi, pour les TPE et les PE, nous nous sommes fait recommander par des dirigeants auprès de leurs homologues. Nous avons également été aidés par des banquiers qui sollicitaient le remplissage de questionnaires par certains de leurs clients PME. Par-dessus tout, nous avons su être courtois, patients et persévérants lorsqu'il était nécessaire que nous fassions appel à ces qualités de tout enquêteur. Notons que pour cette phase, et conformément à notre posture épistémologique, nous avons été le plus neutre possible dans la phase de la collecte. Car aux termes de Lee (1989) cité par Bonneveux E. (2010) la présence d'un chercheur est parfois crainte, car elle induit la possibilité que des activités déviantes soient révélées.

2.2. Techniques de collecte et d'analyse de données : une approche quantitative

2.2.1. Clarification des variables de l'étude

Comme le souligne si bien Darpy D. (2003) une théorie se concrétise par la construction d'un cadre conceptuel. En d'autres termes, toute collecte de données se fait sur la base d'un certain nombre de critères prédéfinis par le chercheur. Les critères sur lesquels nous avons fondé la collecte de nos données s'articulent autour d'un modèle conceptuel.

Il s'agit d'un modèle purement théorique qui est conçu sur l'idée selon laquelle une ou plusieurs variables indépendantes ou dépendantes (les données comptables des PME) influencent (ou sont influencées) par une variable expliquée ou explicative (la typologie de la relation banque-PME). Les variables explicatives étant les causes dont les effets sont mesurés sur la variable expliquée. Toutefois, la nature de la relation étudiée peut nécessiter ou subir la présence de variables intermédiaires généralement connues sous l'appellation de variables médiatrices et variables modératrices (Thietart R. A., 1999)⁴. Dans le cadre de cet article, nous faisons intervenir les variables de contingence structurelle et de contingence comportementale comme variables intermédiaires de notre modèle.

⁴Thietart R. A. (1999), Finally, variables can intervene in the direct causal relationship between the dependent variable or variables and the independent variable. These variables, described as intervenors, take two forms: mediator or moderator.; *Doing Management Research*, p. 269;

Tableau 3 : Opérationnalisation des variables de l'étude

Hypothèses	Variables	Indicateurs	Auteurs sélectifs
La production des données comptables par les PME influence la décision d'octroi de crédit par les banques.	VI Production de données comptables	Bilan, compte de résultat	Brandt L. & al.(2012), Boame I. & al.(2014), Richard et al.(1991), Ohachosim C. I. & al. (2013), Cornish (1993)
		Flux de trésorerie	
		Ratios, tenue comptable	
	VD Décision d'octroi de crédit	Critères d'évaluation	Chebil A. et Levy-Tadjine T. (2010), Yano G. et Shiraishi M. (2012), Vera D. et Onji K. (2010)
		Analyse quali et quanti	
		Risque de crédit	
		Coût du financement	

Source : Notre réflexion

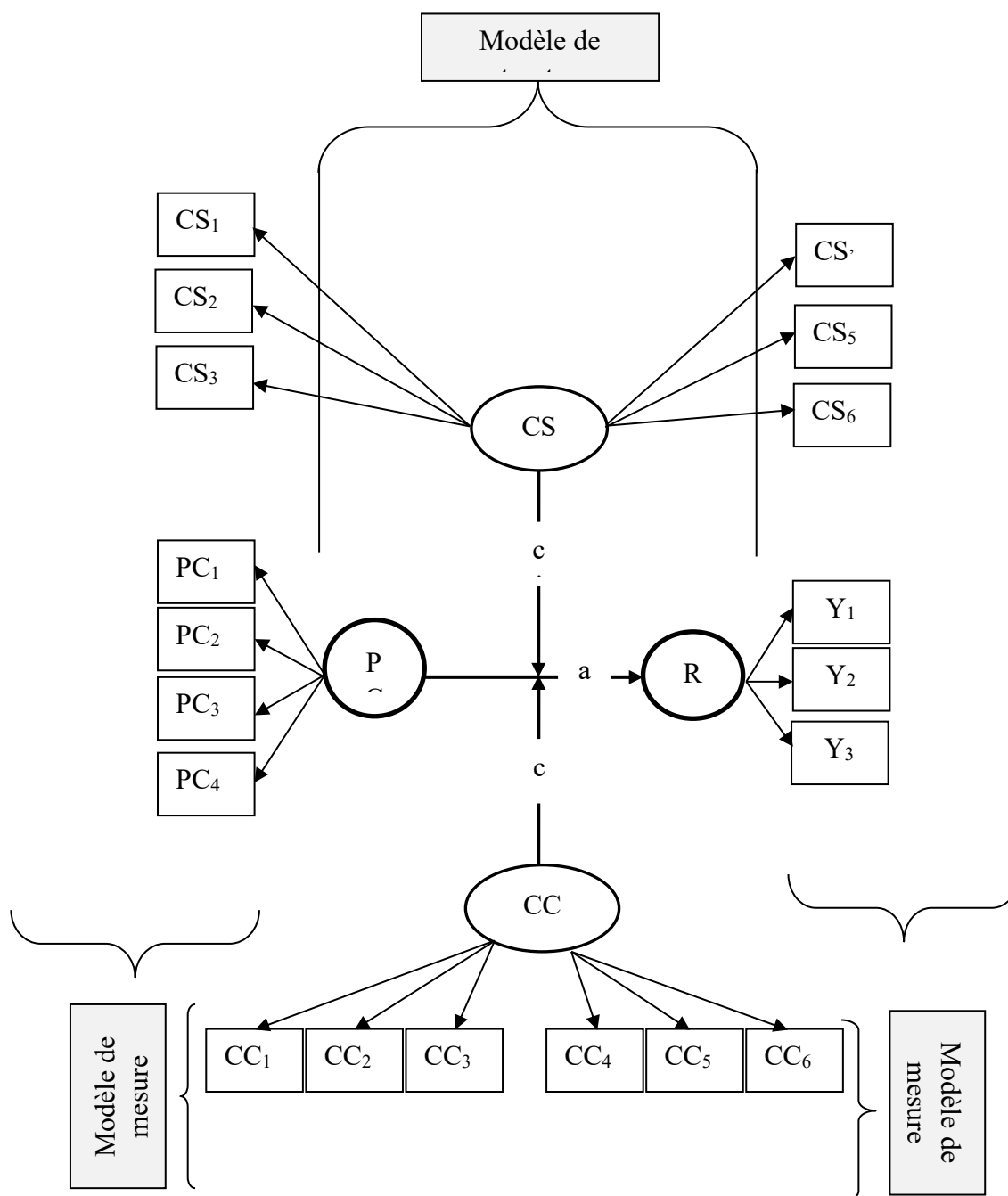
Les indicateurs contenus dans le tableau ci-dessus nous ont permis de concevoir le questionnaire à partir duquel nous avons collecté les informations auprès des répondants. Ces questionnaires nous ont permis de nous renseigner sur la qualité des données comptables des PME prospectées. Une fois les informations sur la qualité des données comptables ont été recueillies, nous avons eu recours à des techniques d'analyse de données destinées à mobiliser différentes catégories de variables et d'indicateurs.

2.2.2. Clarification de la méthode d'analyse des données

L'un des objectifs que nous nous sommes fixés est de ne négliger aucun indicateur des variables principales de notre hypothèse spécifique que sont la production des données comptables d'une part, et la relation banque-PME d'autre part. par conséquent, nous n'avons effectué aucune réduction de dimensions sur ces variables. Ce qui n'a pas été le cas pour les variables de contingence, considérées comme variables modératrices de notre hypothèse.

Ainsi, compte tenu du fait que les variables de contingence, considérées comme modératrices de la relation étudiée, ne sont pas sensées contenir des indicateurs dans un modèle d'équations simultanées, nous avons procédé à la factorisation de leurs indicateurs en utilisant la technique de l'Analyse en Composantes Principales (ACP) à l'aide du logiciel SPSS. Mais pour la vérification des hypothèses proprement dite, nous pouvons résumer la technique outillée dans le schéma ci-dessous. Dans ce schéma, les variables modératrices de notre modèle sont la contingence structurelles (CS) et la contingence comportementale (CC). :

Figure 1 : Modèle conceptuel de l'effet des données comptables sur l'octroi de crédit



La figure ci-dessus, modèle conceptuel de l'équation structurelle destinée à mettre en exergue le rôle de la production des données comptables sur la décision d'octroi de crédit, va être étayé et explicité par des indices composites. Les indices classiques ou indices absolus sont les plus indiqués à cet effet (Chaput L., 2006).

Ainsi, parmi les nombreux indices absolus, les plus indiqués sont résumés ci-dessous :

Tableau 4 : Indices d'ajustement du modèle aux données

Types	Caractéristiques	Exemples	Seuils
Indices absolus	Ces indices permettent de vérifier la similarité entre le modèle théorique et les données observées.	Khi-deux	-
		GFI : Goodness of fit index	Valeurs > 0.9
		AGFT: Adjusted GFI	
		RMR: Root mean-square residual	< 0,05
		RMSEA: Root mean square error of approximation	< 0.05 ou < 0,06
		SRMR: Standardized RMR	< 0.08

Source : Une Synthèse de Najjar H. et Najar C. (2013) ; Gavard-Perret M.L. et al. (2012)

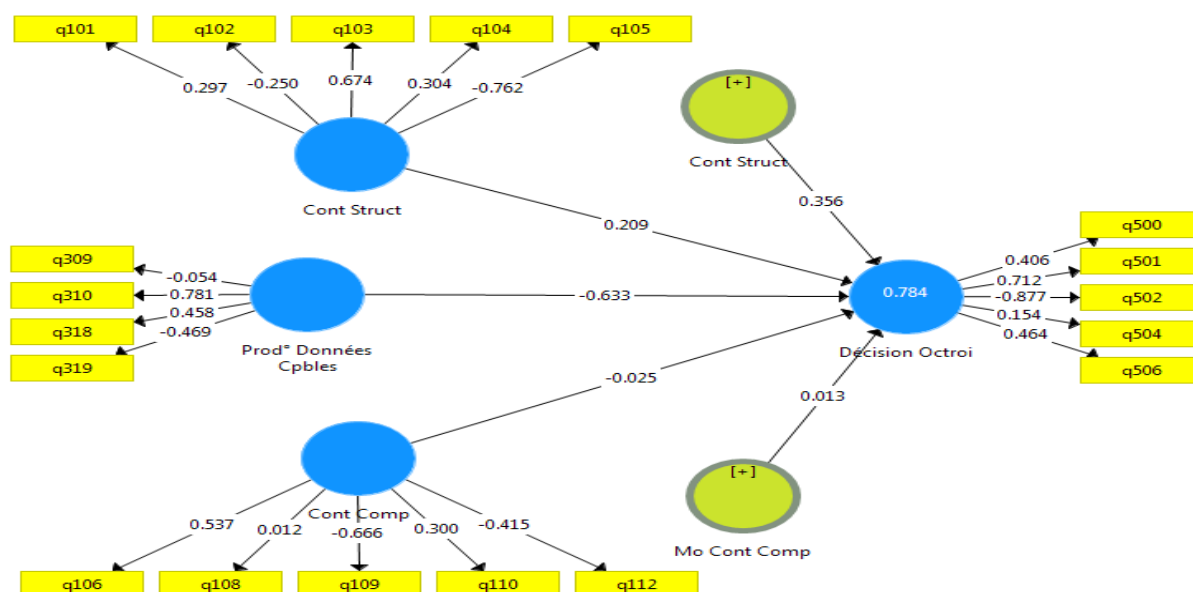
On peut constater que, contrairement aux analyses de régression, les indices d'ajustement en équations structurelles sont nombreux. Toutefois, la fixation de leur seuil a fait l'objet de nombreuses controverses. Les seuils retenus dans le cadre de la thèse sont issus des travaux récents dont les domaines cadrent avec nos exigences. Par ailleurs, les paramètres du modèle ont également fait l'objet d'interprétations. Rappelons que l'outil d'analyse de données mobilisé ici est le logiciel d'équations structurelles SmartPLS.

3. Présentation et interprétation des résultats

L'objet de cette section est de vérifier l'hypothèse selon laquelle « *la production des données comptables par les PME influence la décision d'octroi de crédit par les banques* ». À la suite des itérations qui ont été faites, les résultats permettant de vérifier cette hypothèse de recherche sont donnés par le schéma plus bas. Rappelons que la vérification de cette hypothèse s'est faite en présence des variables modératrices que sont les variables de contingence structurelle et comportementale.

À cet égard, les variables de contingence structurelle initialement introduites dans la plage des données sont la taille, l'âge et le secteur d'activité de l'entreprise, le degré d'informatisation de la gestion, participation du dirigeant a capital, structure de propriété, niveau d'endettement, désir d'exportation, incertitude perçue de l'environnement, etc... S'agissant de la contingence comportementale les indicateurs portent sur le type de stratégie, objectifs des dirigeants pour la croissance, âge du dirigeant, niveau d'étude du dirigeant, type de formation du dirigeant, l'expérience du dirigeant, etc...

Figure 2 : Impact de la production des données comptables sur la décision d'octroi de crédit



Source : Notre conception

La lecture du graphique ci-dessus montre à première vue que **l'effet de la production des données comptables sur la décision d'octroi de crédit est négatif**. En d'autres termes, la production des données comptables par les PME contribue négativement à la décision d'octroi de crédit par les banques. Notons que cette influence négative subit l'influence notable des variables de contingence structurelle comparativement aux variables de contingence comportementale.

La production des bilans, comptes de résultats et autres documents comptables de synthèse des entreprises n'est pas de nature à favoriser l'accès au crédit bancaire. Ce constat est d'autant plus vrai que les banques s'intéressent moins à la production de données comptables en contexte des « trois bilans », qu'à l'aptitude des entreprises à offrir de véritables garanties. Les banques semblent donc s'intéresser à la production de données comptables comme facteur contribuant négativement à la décision d'octroi de crédit. Ceci nous pousse à retenir notre hypothèse spécifique comme suit : **la production des données comptables par les PME influence négativement la décision d'octroi de crédit par les banques**. En d'autres termes, conformément à ce qui nous a été relevé lors des enquêtes exploratoires auprès des banques, **l'information hard ne fait pas partie des priorités des établissements bancaires lors de l'étude d'un dossier de crédit**. Tel est le cas parce que nos établissements bancaires sont conscients que les états financiers des PME ne reflètent généralement pas la réalité de leur situation financière. Notamment en contexte d'entreprises non cotées en bourse.

Au regard du coefficient de l'impact de la production de l'information comptable sur la décision d'octroi de crédit (- 0,633), il est important d'en déduire le degré de la relation ainsi que sa significativité.

Tableau 5 : Caractéristiques de l'impact de la production des données comptables sur la décision d'octroi de crédit

Quality		
R-Square		
Décision Octroi	R Square	R Square Adjusted
		0,784
Net fit index		
NFI	Saturated model	Estimated model
	0,058	0,055

Source : Résultats des analyses de données

La lecture du tableau ci-dessus montre que l'influence négative de la production des données comptables sur la décision d'octroi de crédit est certes forte, mais non significative. Le coefficient ajusté de régression multiple est de 0,781 nettement supérieur à 0,5. Traduisant une influence négative notoire de la production des données comptables sur la décision d'octroi de crédit. Par contre, l'indice d'ajustement absolu du modèle ajusté $NFI_{Adjusted} = 0,055$ est supérieur au seuil de signification de 1 %. Par conséquent, il est logique de dire que cette influence négative de la production de données comptables sur la décision d'octroi de crédit n'est pas statistiquement significative.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est important d'envisager une autre variable comme pouvant expliquer la décision d'octroi ou non du crédit bancaire aux PME. C'est le cas du degré d'utilisation de l'information comptable qui est envisagée comme un autre facteur dans un prochain article.

4. Discussion des résultats

4.1. La mauvaise qualité des chiffres comptables comme motif de rationnement de crédit

Pour certains banquiers, la présence des anomalies dans les comptes du client sont tellement flagrantes à tel point qu'on se demande s'il s'agit d'une tentative de manipulation ratée, d'une incompétence ou d'une simple négligence de la part du comptable. Tout compte fait, ce genre d'anomalie ne peut plaider en faveur du client. Selon l'analyste d'une banque de la place, l'analyse financière est la première étape d'analyse du risque de défaut. Elle est l'un des critères déterminant de la décision d'octroi de crédit. Quelques fois, elle a servi au rejet de financement

de la PME en raison de la mauvaise qualité des informations qu'elle révèle. L'analyste affirme que les clients présentent très souvent un premier bilan. Après analyse, celui-ci présente des anomalies significatives. Le gestionnaire de compte explique au client qu'un tel état ne pourrait être admis du fait des incohérences qu'il présente. Et comme par enchantement, le client se présente de nouveau avec un autre bilan différent du premier, pour le même exercice comptable. Ce type de comportement est synonyme de manque de sérieux et de moralité douteuse. Et par conséquent, les chances du rejet de la demande sont élevées.

Par ailleurs, plus de la moitié de l'échantillon utilise des logiciels spécialisés dans l'évaluation des états financiers. C'est le cas de la Banque E qui fait usage de l'*évaluation MOODIS* : « *on évalue la qualité des états financiers à partir du logiciel MOODIS qui attribue une note sur 10. Plus la note tend vers 10 plus la qualité des informations est mauvaise et plus le risque est élevé. Le seuil acceptable est 6* » affirme l'analyste. Ce logiciel calcule un certain nombre d'indicateurs dont les seuils acceptables pour les entreprises de BTP et celles du commerce général sont respectivement de 1 milliard et 2,5 milliards de FCFA de chiffre d'affaires, de 2% pour la rentabilité, 1% pour la liquidité et 4% pour l'endettement. Les fonds propres doivent être positifs. Pour *l'analyste financier d'une banque prospectée*, les chiffres comptables ont le plus souvent permis de rejeter le financement des PME. Quand on constate par exemple la qualité de ces états, il y a des engagements qu'on ne peut pas se permettre de prendre. Toutefois on ne peut pas s'appuyer uniquement sur les manquements constatés sur les états financiers afin d'octroyer le crédit. Ceci nous conforte dans l'idée selon laquelle **l'information « hard » ne fait pas partie des priorités des établissements bancaires lors de l'étude des dossiers de crédit**. Il y a d'autres éléments à prendre en compte.

4.2. Moralité et profil du client comme motifs de rationnement de crédit par les banques

Un autre élément de l'analyse du risque, bien que subjectif mais tout aussi important, est l'étude de la moralité du client. *À travers la centrale des risques par exemple, on arrive à se renseigner sur le comportement du client dans ses relations avec les confrères c'est ce que soulignent les gestionnaires interviewés dans deux Banques. Pour un autre gestionnaire des dossiers de crédits d'une autre banque, c'est l'élément le plus important. Tant que le client est de mauvaise foi, on ne peut lui accorder le crédit sollicité. Pour une meilleure compréhension, il prend l'exemple d'un promoteur d'entreprise qui présente une étude de marché très peu réaliste, qui serait une copie des modèles qu'on retrouve sur internet. Ce dernier n'ayant pas fait l'objet d'une réelle investigation quant à l'étude de marché, tente de faire croire au banquier que le projet pour*

lequel il demande du financement est source de valeur ajoutée. Or il est très facile pour le banquier de vérifier la véracité des informations qu'il présente.

Par ailleurs, d'autres aspects sont pris en compte dans l'étude de la moralité. Le banquier se demande par exemple : Est-ce que le client respecte sa parole (remboursement) ? Pour ce même gestionnaire, un client est de bonne moralité s'il n'émet pas des chèques sans provision (ses chèques ne reviennent pas impayés). S'il paie sa dette à chaque échéance. Il ne fait pas de cavalerie financière. Très souvent, le client est affilié à plusieurs banques et développe cette stratégie pour afficher à la banque principale un bon fonctionnement de son activité (ventes récurrentes) en termes de mouvement dans ses comptes. En effet, cette stratégie consiste à prélever dans le compte domicilié à la banque « A » pour effectuer un versement chez « B » ; de prélever chez « B » pour ensuite verser chez « C » et ainsi de suite. Ou encore prélever chez A et B pour verser chez C. Ceci se fait de façon répétitive, l'objectif étant de mouvementer le compte domicilié à la banque qui reçoit la demande de crédit. Toutefois, il est très simple de détecter cette supercherie. Il suffit de faire une comparaison entre les mouvements en compte et le montant des ventes, au besoin consulter le livret de caisse du client. Le banquier cherche à savoir si le client entretient de bonnes relations avec ses partenaires (clients et fournisseurs). En d'autres termes, il s'agit de savoir s'il paie ses factures à temps ; s'il inspire confiance auprès de ses clients quant à la qualité de son offre. Autrement dit, **l'information soft est un élément déterminant lors de l'étude du dossier de crédit des clients par les établissements bancaires.**

Conclusion

Cet article s'interrogeait au départ sur l'effet possible de la production des données comptables sur la décision d'octroi de crédit par les banques. Pour ce faire, nous avons émis l'hypothèse de recherche selon laquelle *la production des données comptables par les PME influence la décision d'octroi de crédit par les banques*. La vérification de cette hypothèse a nécessité que nous parcourions la littérature sur le sujet de la production des données comptables et la décision d'octroi de crédit aux PME par les banques. À cet égard, des auteurs tels que Lassègne, (1998) et Feudjo (2010), entre autres, mettent en avant l'importance de la normalisation comptable pour des pratiques comptables de qualité, destinés à catalyser la décision d'octroi de crédit par les banques aux PME.

La phase empirique a consisté en l'administration d'un questionnaire auprès des entreprises de petite et moyenne taille ayant sollicité un emprunt bancaire avec avis favorable ou non. Par la suite, en guise de complément à l'analyse de données (quantitatives) issues des questionnaires

auprès des PME, nous avons réalisé un entretien ouvert auprès des établissements bancaires afin de capturer leur perception des données comptables et d'autres catégories d'information sollicitées auprès des PME lors de l'octroi de crédit.

La démarche méthodologique est donc une démarche mixte à dominante quantitative. Les données quantitatives recueillies ont fait l'objet d'analyse dans le logiciel SmartPLS, l'objectif étant de rapprocher la production des données comptables à la décision d'octroi de crédit en présence des variables modératrices que sont la contingence structurelle et la contingence comportementale. Une fois l'hypothèse vérifiée, nous sommes donnés pour objectif complémentaire de rendre intelligibles, les résultats de la phase quantitative. C'est ainsi que les données issues des enquêtes auprès des banques (sous anonymat) ont fait l'objet d'analyse de données textuelles, plus précisément, l'analyse de l'énonciation.

Au terme des différentes analyses, il ressort principalement que la production des données comptables par les PME influence négativement la décision d'octroi de crédit par les banques. Notons que cette influence négative subit l'influence notoire des variables de contingence structurelle comparativement aux variables de contingence comportementale. La production des bilans, comptes de résultats et autres documents comptables de synthèse des entreprises n'est pas de nature à favoriser l'accès au crédit bancaire.

De plus, conformément à ce qui nous a été relevé lors des enquêtes exploratoires auprès des banques, l'information hard (états financiers produits par les PME) ne fait pas partie des priorités des établissements bancaires lors de l'étude d'un dossier de crédit ; contrairement à l'information soft (moralité des emprunteurs) qui compte parmi les aspects profondément investigués par les banquiers. Face à cet état des choses, nous recommandons également aux PME d'envisager avec optimisme, des sources alternatives de financement comme c'est le cas dans bien de pays en voie de développement. Nous pensons notamment au crowdfunding, au crédit-bail, et pourquoi pas, à l'introduction en bourse.

Références bibliographiques

Amadou Lamine Dia (1991), Le management africain Mythe ou réalité, *Revue Internationale PME*, vol 4, N°1 ;

Aremu, M. A., & Adeyemi, S. I. (2011). Small and Medium Scale Enterprises as a Survival Strategy for Employment Generation in Nigeria. *Journal of Sustainable Development*, 4, 200-206;

Baas T. et Schrooten M. (2005), Relationship Banking and SMEs: A Theoretical Analysis, *Small Business Economics*, 27(2), 127-137;

- Bilodeau, A., J. Bélanger, F. Gagnon et N. Lussier (2009).** « School–community collaborations and measures supporting academic achievement in two underprivileged Montreal neighbourhoods: An evaluation of processes and effects », dans R. Deslandes (dir.), *International Perspectives on Contexts, Communities and Evaluated Innovative Practices: Family-School-community Partnerships*, London, Taylor & Francis Books, p. 143-161.;
- Boame I, Kudadze S. & Issaka S. (2014)**, Adoption of Accounting Practices and Its Effects on SMEs: Financial Perspective of Sachet Water Producers in Northern Region of Ghana, *Research Journal of Finance and Accounting*, vol 5., pp 166-179;
- Brandt L. et Van Biesebroeck J. & Zhang Y. (2012)**, Creative accounting or creative destruction? Firm-level productivity growth in Chinese manufacturing, *Journal of Development Economics*, Volume 97, Issue 2, Pages 339-351;
- Brenner, O. C., Tomkiewicz, J., & Schein, V. E. (1990). The relationship between sex role stereotypes and requisite management characteristics revisited. *Academy of Management Journal*, 32,662–669 ;
- Chapellier P. (1994)**, comptabilités et systèmes d'information du dirigeant de PME : essai d'observation et d'interprétation des pratiques, Thèse de Doctorat de sciences de Gestion, Université de Montpellier II. ;
- Chaput L. (2006)**, La veille stratégique intégrée : Connaissances, mimétisme, niveau d'aspiration, " *RePAD Working Paper Series UQO-DSA-wp032006*, Département des sciences administratives, UQO. ;
- Christensen . B. et Nikoleav V. V. (2009)**, Who uses fair value accounting for non-financial assets after IFRS adoption? *Business Economics*, {<https://api.semanticscholar.org/CorpusID:17751587>};
- Christensen et Nikoleav (2010)**, Does fair value accounting for non-financial assets pass the market test? *Review of Accounting Studies*, Volume 18, pages 734-775;
- Colasse, B. (2000)**, « Théories comptables », in Colasse, B. (sous la dir. De), *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, Economica, paris, pp. 1232-1244. ;
- Cornish (1993)**, Basic Accounting for the Small Business: Simple, Foolproof Techniques for Keeping Your Books Straight and Staying Out of Trouble (Self-Counsel Business), *Intl Self Counsel Pr*; 9th edition, 211 pages;
- Crozier, M. et Fiedberg, E. (1977)**, L'acteur et le système, paris, Edition du Seuil ;
- Darpy D. (2003)**, Comportements du consommateur : Tous les principes et outils à connaître, Dunod, *Collection Les Fondamentaux Business*, 432 pages ;

DeFond et Jiambalvo (1994), Debt covenant violation and manipulation of accruals, Volume 17, Issues 1–2, Pages 145-176 ;

Degos, J.G. (2000), Leautey, E. et Guilbault, A., « la face cachée de La comptabilité classique », Les grands auteurs de la comptabilité financière ;

Essomba Ambassa C. (2004), « Compétitivité bancaire, asymétrie d'informations et mutations de l'environnement réglementaire prudentiel », *Revue Camerounaise de Management*, n°13, pp 27-35 ;

Essomba Ambassa C. et Um-Ngouem M.T. (2002), « Comportement d'intermédiation bancaire et financement de la PME au Cameroun, Acte du colloque du GERE.

Feudjo, J. R. (2010), « Harmonisation des normes africaines (OHADA) et internationales (IAS/IFRS) : Une urgence ou une exigence ? », *Revue des sciences de gestion*, n° 245-246, Mai, pp. 149-158. ;

Gaver J. & Gaver K. (1993), Additional evidence on the association between the investment opportunity set and corporate financing, dividend, and compensation policies, *Journal of Accounting and Economics*, Volume 16, Issues 1–3, Pages 125-160;

Hernandez, E-M. (1997), Le management des entreprises africaines, L'Harmattan, paris, 296 pages. ;

Hilmi, Y. (2023). Comptabilité générale : Exercices corrigés avec rappels de cours. Agence Francophone.

HILMI, Y., ZOUINE, A., & FATINE, F. E. (2020). La mise en place d'un manuel de procédure d'application des IAS/IFRS, comme outil du contrôle interne. *International Journal of Management Sciences*, 3(2). Hirigoyen (2013), Création de valeur et gouvernance de l'entreprise, *Economica*, 4th edition ;

Huyghebaert N. et Van de Gucht L. M. (2004), Incumbent strategic behavior in financial markets and the exit of entrepreneurial start-ups, <https://doi.org/10.1002/smj.415>;

Jensen, M. C. et Meckling, W. H. (1976), “Theory of the firm : Managerial Behavior, Agency Cost and Ownership structure”, *Journal of Financial Economics*, Vol.3, n°2, p. 305-360;

Kamdem D. (2004), Système comptable OHADA (Sysco), Collection Ecologos, 250 pages ;

Lacombe-Saboly, M. (1994), Les déterminants de la qualité des produits comptables des entreprises : le rôle du dirigeant, Thèse de sciences de Gestion, Université de poitiers. ;

Lassègue P. (1998), Lexique de comptabilité, 4e édition, Dalloz. ;

Lavigne, B. (1999), Contribution à l'étude de la genèse des états financiers des PME, Doctorat de sciences de Gestion, paris : Université Paris-Dauphine ;

Marchesnay, M. (1997), « Petite entreprise et entrepreneur », in Simon, Y. et Joffre, P. (sous la direction de), Encyclopédie de Gestion, Economica, 2 éd., pp. 2209-2219. ;

Myers (1977), Determinants of corporate borrowing, *Journal of Financial Economics*, vol 5, pp 147-175;

Ndjanyou, L. (2008), « portée du système comptable OHADA sur la production et la diffusion de l'information financière des entreprises de petite dimension », Revue africaine de l'intégration, vol. 2, n°.2. ;

Ngantchou, A. (2005), « Distortions fiscales et contraintes de solvabilité de la petite entreprise : Le cas des PME Camerounaises », Gestion 2000, pp. 151-167. ;

Ngantchou, A. (2008), « Recentrage du cadre comptable, durcissement de l'environnement fiscal et persistance de la gestion des données comptables : une étude du comportement des PME Camerounaises », la comptabilité, le contrôle, et l'audit entre changement et stabilité, 29eme congrès de l'AFC, ESSEC-France. ;

Nguena (2013), Information Asymmetry and Bank Credit Rationing for Small and Medium-Sized Enterprises in Congo, *Open Journal of Social Sciences*, 09(07):42-52;

Ohachosim, C. I; Onwuchekwa, F. C; Ifeanyi, T. (2013), "Financial challenges of small and Médium- sized Enterprices (Smes) in Nigeria: The Relevance of Accounting information" Review of public Administration and Management, vol.1, no 2, p. 248-276 ;

Popescul, D., Georgescu, M. (2013), Social Media – a new challenge for the personal information and knowledge management, Proceedings of SMART 2013. Social Media in Academia: Research and Teaching, International Conference, Bacău, România, 6-9 Iunie, 2013, Paginile 87-94.

Richard and McMahon (1991), Modelling the Extent of Financial Reporting Practices Amongst Australian Manufacturing SMEs, *Small Business Economics*, Vol. 13, No. 2 (Sep., 1999), pp. 81-96 (16 pages);

Smith C. W. et Warner J. B. (1979), On financial contracting: An analysis of bond covenants, *Journal of Financial Economics*, Volume 7, Issue 2, Pages 117-161;

Smith, C. and Watts, R. (1992), The Investment Opportunity Set and Corporate Financing, Dividend and Compensation Policies. *Journal of Financial Economics*, 32, 263-292;

Stolowy, H. et Breton, B. (2003), « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », Comptabilité, Contrôle, Audit, Tome 9, vol. 1, mai, pp. 125-152. ;

Sweeney, P. (1994), “Debt-covenant violations and managers’ accounting responses”, *Journal of Accounting and Economics*, vol. 17, no. 3, pp: 281-308 ;

Thietart R. A. (1999), Finally, variables can intervene in the direct causal relationship between the dependent variable or variables and the independent variable. These variables, described as intervenors, take two forms: mediator or moderator.; *Doing Management Research*, p. 269;

Wamba H (2002), « L’impact de l’asymétrie d’information dans l’optimisation de la valeur de l’entreprise : exemple de la PME camerounaise », SCSE, Montréal, Mai, 15 p ;

Watts, R. L. et Zimmerman, J. (1986), *Positive Accounting Theory*, Prentice-Hall, Englewood, cliffs.;

Yassine, H. I. L. M. I., Zahra, H. A. J. R. I. O. U. I., & Hamza, E. K. (2024). Systematic review of IPSAS standards: The introduction of IPSAS in public establishments. *Edelweiss Applied Science and Technology*, 8(5), 292-306.